

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : { Un An..... 7 fr.
Six Mois..... 4 »

Les Abonnements sont reçus au Bureau du Journal

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

PRÈS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Téléphone 15-39

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Téléphone 15-39

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur
DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

L'ÉDUCATION EN SUISSE

(SUITE)

III APERÇU HISTORIQUE

« Il faut prouver au monde que notre révolution a contribué à l'ennoblissement de l'humanité. »

Telles sont les paroles enthousiastes du ministre Albert Stapfer saluant ainsi la chute de l'ancienne Confédération et l'avènement de la République helvétique, qui, en reconnaissant à tous les citoyens les mêmes droits et les mêmes devoirs, allait jeter les bases de l'école du peuple. Convaincu que les écoles valent ce que valent les maîtres, Stapfer, tout en instituant dans chaque canton un Conseil d'éducation et des inspecteurs scolaires, s'efforça de créer des établissements destinés à former des instituteurs ; mais les efforts du ministre de l'instruction, comme toutes les tentatives du Directoire, étaient voués à la stérilité. L'acte de Médiation redonna à chaque canton son autonomie, plusieurs gouvernements cantonaux proclamèrent l'instruction publique « un des buts suprêmes et primordiaux de l'Etat, le plus sacré des devoirs de l'autorité ».

La routine fait place à une méthode d'enseignement plus rationnelle, les « étouffoirs » disparaissent petit à petit et sont remplacés par des maîtres qui ne se contentent pas d'apprendre à lire aux enfants, mais qui s'efforcent de leur apprendre à penser, ce qui vaut mieux.

Trois noms incarnent tout le mouvement de cette époque : Pestalozzi, le père Girard, Fellenberg. Leurs œuvres, leurs idées, leur influence sont bien connues dans le monde pédagogique, et tout instituteur possède cette collection des « grands éducateurs » ; tous ont lu et relu les belles pages que leur consacre une personnalité qui fut populaire à Lyon, notre ancien recteur J. Compayré.

Je me bornerai donc à rappeler la création, sous les auspices de Pestalozzi, de la « Société suisse d'éducation », fondée à Lenbourg en 1808, qui travailla à l'amélioration des écoles et des méthodes ; ce fut la « Société suisse d'utilité publique », si prospère aujourd'hui, qui lui succéda.

L'impulsion que donna le père Girard à l'école populaire, grâce à l'organisation de l'enseignement mutuel.

Les nombreuses institutions créées par Fellenberg à Hofvill :

1° L'Ecole des pauvres, où les enfants nécessiteux étaient reçus gratuitement, où enseigna J. Jacques Wehrli.

2° L'Institut agricole, où les jeunes paysans apprenaient à diriger une exploitation rurale d'une façon rationnelle.

3° Une Institution scientifique pour les classes supérieures.

4° Une Ecole rurale pour les classes moyennes.

5° Une Ecole enfantine et un établissement pour l'éducation des jeunes filles.

Le régime démocratique aida la généreuse initiative de ces grands pédagogues et dès 1820 le mot fameux de Zschokke : « L'émancipation du peuple dépend de sa culture » devient la devise de tous les hommes de progrès.

Geneve, en 1831, grâce au professeur Boissier, au botaniste de Candolle, au physicien de la Rive, s'occupe de la Réforme des écoles primaires. En 1834, une loi institua un Conseil d'instruction publique ; en 1835, une seconde loi déterminait les objets de l'enseignement, le nombre des écoles, le mode de nomination des maîtres. Mais l'école conservait encore son caractère religieux, la Constitution de 1847 devait consacrer la laïcité de l'école en la séparant de l'église « afin d'assurer l'admission de tous les genevois dans les divers établissements d'instruction publique du

canton » (art. 737) ; elle établit en outre la gratuité de l'enseignement primaire.

Le rapporteur de la commission, le grand tribun Fazy, se fit le défenseur de ce principe : « C'est, dit-il, un des plus grands bienfaits à répandre sur les populations indigentes, car si, en effet, dans notre pays, les familles les plus dénuées de moyens ont pu toujours parvenir à faire suivre gratuitement les écoles à leurs enfants, il en est résulté néanmoins des positions de patronage que l'on doit s'appliquer à neutraliser, et c'est pour cela surtout que nous proposons de consacrer constitutionnellement le principe de l'enseignement primaire gratuit. Il vaut mieux devoir l'instruction à l'Etat qu'à la protection particulière. »

Ces principes furent appliqués et développés dans la loi du 25 octobre 1848, œuvre du chef de l'instruction publique, le magistrat Pons. Nous les retrouvons renforcés et affermis dans la loi du 19 octobre 1872. Mais l'acte législatif le plus important et qui a donné une impulsion puissante à l'instruction dans le canton de Genève est la loi du 5 juin 1886, inspirée et défendue par Alex. Gavard ; elle fit des instituteurs scolaires genevois un organisme solide et dont toutes les parties sont étroitement liées.

C'est à Genève que revient l'honneur de faire des jardins d'enfants une institution cantonale grâce à l'initiative d'une femme de génie, Adèle de Portugall.

Le Collège, ce vénérable établissement qui eut pour premier principal Théodore de Bèze, reçut de la loi Gavard son organisation actuelle. Les deux sections « classique » et « industrielle-commerciale » disparaissent pour faire place à un collège inférieur unique de trois années d'études qui donne entrée au collège supérieur ou gymnase comprenant quatre années et divisé en quatre sections : classique, réelle, technique et pédagogique. La base commune du collège est l'école populaire, « le collège fait suite au cinquième degré de l'école primaire ».

La vieille Académie de Calvin prend, en 1873, le nom d'Université. Aujourd'hui l'Université comprend cinq Facultés ; le nombre des professeurs, de onze qu'il était au début, est monté à plus de soixante-dix. Parmi les maîtres célèbres, mentionnons Marc Monnier, l'historien Sismondi, les juristes consultes Bellot et Rossi, les physiciens H.-B. de Saussure, A. de la Rive et Colladon.

Un mot enfin de François-Louis Naville (1784-1846), émule du père Girard qui fonda, selon les principes éducatifs du franciscain fribourgeois, une institution de jeunes gens à Chaney.

Le canton de Vaud ne resta pas en arrière, et la période de 1830 à 1845 est une période de progrès.

Louis Gauthey devait fonder l'Ecole normale et « institut pour régents » que prévoyait la loi de 1806 et qui devait devenir le pivot du système d'instruction publique primaire.

L'école primaire se développe de plus en plus depuis la loi du 28 janvier 1824, qui instituait des écoles d'ouvrages, travaux à l'aiguille, économie domestique. Les bâtiments et le matériel s'améliorent. La situation du corps enseignant, tant au point de vue moral que matériel, bénéficie des réformes.

Quant au nombre des écoles primaires, de 524 en 1801, il tombe à 502 de 1814 à 1830 pour s'accroître rapidement à 620 en 1835, 725 en 1845, 785 en 1853, dont 589 mixtes, 95 de garçons, 101 de filles et 26 écoles temporaires. Aujourd'hui, le canton de Vaud compte 1.406 écoles primaires fréquentées par 42.989 enfants, avec une moyenne de 39 élèves par classe.

L'enseignement secondaire repré-

senté par le Collège lémanique qui reprend, en 1806, son titre de Collège académique, mais la loi du 31 décembre 1837 le rend indépendant de l'Académie, il prend le nom de Collège cantonal avec deux divisions : un collège inférieur et un collège supérieur ou gymnase, il reste un établissement secondaire préparant aux études académiques.

Les collèges communaux ou écoles moyennes, au nombre de 20, soit 13 instituteurs avec une section classique et 18 écoles dites industrielles. L'enseignement secondaire est confiné dans les petites villes dotées d'un collège communal. L'instruction des jeunes filles tend à égaler celle des jeunes gens et nombreuses sont les écoles supérieures régularisées en 1860.

La vieille Scholla lausannensis, l'Académie de 1537, cède la place, en 1837, à une organisation nouvelle qui reconnaît et applique le principe de la liberté d'enseignement, corrélatif de celui de la liberté des études. Vinet, Juste Olivier, Porchat, Gauthey, Monnard, Guidroz, Charles Secrétan, Louis Vuillemin, et, plus tard, Eugène Rambert, Louis Dufour, illustrent la capitale du canton de Vaud et imprimèrent aux études un caractère de sérieux et d'élévation. Aujourd'hui, l'Académie est devenue l'Université le 18 mai 1891. Elle est logée dans le Palais de Rumine du nom du généreux donateur, qui permit l'édification de l'œuvre de l'architecte lyonnais G. André, il est juste d'ajouter à ces deux noms celui des anciens présidents de la Confédération : Louis Ruchonnet et Eugène Ruffy, qui contribuèrent aux développements les plus récents de l'Université lausannoise.

Il ne me reste peu de place pour parler des progrès réalisés par les autres parties de la Suisse française et allemande. Neuchâtel avec son organisation, quoique plus récente, serait cependant bien intéressante à étudier. Fribourg eut le bonheur de posséder le père Girard qui régénéra son école. Berne, après avoir transformé l'enseignement supérieur s'occupe avec succès de l'école populaire. Zurich, Bâle, Lucerne relèvent avec courage le niveau de l'instruction et contribuent à ce mouvement puissant et fécond qui partit de 1830 se continue encore de nos jours. La liste serait longue s'il me fallait citer tous les pédagogues méritant d'attirer notre attention, au reste, j'espère avoir l'occasion d'en parler en étudiant l'Ecole suisse contemporaine.

En terminant cet aperçu historique, il est de mon devoir de dire tout ce que je dois à la remarquable « Histoire de l'Instruction et de l'Ecole » de M. Guex, dont ces articles ne sont qu'un faible et pâle résumé.

(A suivre.) F. VICAT.

NOS FACULTÉS

FACULTÉ DE MÉDECINE

Le Journal Officiel publie un arrêté aux termes duquel M. Brétin est institué agrégé des Facultés de médecine (section de pharmacie), pour une durée de neuf années à dater du premier novembre 1910 et attaché à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon.

INSTITUT DE CHIMIE

Voici, par ordre de mérite, les résultats des examens de fin d'année à l'Ecole de Chimie industrielle et à l'Ecole française de Tannerie de Lyon :

Ecole de Chimie Industrielle

Admis en 2^e année : MM. Bouvard, Baillat, Allizon, Bruner, Fayolle, Gavaggio, Boussand, Giraud, Bogey, Pagenel, Mermey, Mortier, Paris, Garin, Dumas, Lafond, Patissier.

Admis en 3^e année : MM. Mauguin, du Closel, Dumont, Hulin, Pétraud, Gay, Simonnet, Lurcat, Couguet, Ollivier, Lechère.

Diplômes d'ingénieurs chimistes : MM. Beudet, Girardet, Billet, Doeuvre, Rogemont.

Certificats : MM. Grabinski, Poul, Alix, Ponjade, Lacroix, Costet, Bourlot, Barrier.

Diplôme d'ingénieur chimiste (spécialiste) : M. Marrel.

Certificats (spécialistes) : MM. Mohamed El Dib, L'Hospied.

Diplômes d'ingénieurs chimistes (hors rang) : MM. Dubief, Patissier.

Ecole française de Tannerie

Admis en 2^e année : MM. Lombardet, Galindo, Chassaingne, Bizouard, Costorier, Vaillant.

Diplômes d'ingénieurs chimistes de tannerie : MM. Galtier, Martinez-Ponce.

L'AGRÉGATION EN MÉDECINE

Les épreuves de la section de médecine générale, les seules qui n'étaient pas encore terminées, viennent de prendre fin.

Voici la liste des nouveaux agrégés, avec la Faculté pour le siège de laquelle ils concouraient :

Paris : MM. Guillaum, Léon-Bernard, Leri, Gougerot, Rathery.

Lyon : MM. Cade, Mouriquand, Arloing.

Bordeaux : MM. Petgès, Carle.

Lille : M. Minet.

Nancy : M. Perrin.

Montpellier : M. Euzière.

Nous sommes heureux de saluer le succès en Médecine générale de MM. Cade, Mouriquand, Arloing ; en Chirurgie générale, de MM. Leriche, Thévenot, Tavernier ; en Anatomie, de M. Latarget.

CHIRURGIENS DENTISTES

Une session d'examen pour le certificat d'études exigé des aspirants au diplôme de chirurgien-dentiste s'ouvrira à Lyon, le 12 octobre prochain, à huit heures et demie du matin, dans une salle du lycée Ampère.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'Académie, du 10 au 30 septembre inclus.

Concours pour la nomination de Pharmaciens adjoints des Hôpitaux

Le jeudi 3 novembre 1910, à 8 heures du matin, il sera ouvert un concours public, pour la nomination de pharmaciens adjoints des hôpitaux de Lyon et de pharmaciens adjoints suppléants, appelés à faire le service des pharmacies dans les établissements que l'administration désignera.

Le nombre des pharmaciens adjoints et des pharmaciens adjoints suppléants sera fixé d'après les besoins du service, au moment de l'ouverture du concours.

Ce concours aura lieu, à l'Hôtel-Dieu, devant le conseil d'administration, assisté d'un jury de pharmaciens. Il comprendra trois épreuves.

Le temps accordé, pour chaque épreuve, sera fixé par le jury.

Première épreuve. — Epreuve pratique. Reconnaissance de vingt drogues simples, de dix médicaments composés et de dix produits chimiques. Cette épreuve sera éliminatoire. Les candidats qui n'y satisferont pas d'une façon suffisante seront, sur la proposition du jury, exclus du concours.

Deuxième épreuve. — Epreuve écrite. Composition sur un ou plusieurs sujets de pharmacologie.

Troisième épreuve. — Epreuve pratique. Deux préparations de remèdes magistraux.

Concours. — Les candidats devront se faire inscrire à l'administration centrale des hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, 56 ; le registre des inscriptions sera clos le samedi, 1^{er} octobre, à onze heures du matin.

LES UNIVERSITÉS

GRENOBLE

Institut Electrotechnique. — Liste des élèves proposés pour le diplôme d'ingénieur électricien :

MM. les capitaines d'artillerie Dyrrion et Vaillant ; MM. Abras, de Barreau, Baud, Bérastégui, Bercier, Bonneton, de la Brosse, Brunschwig, Canaby, Capponi, Carron, Castex, Chauvet, Cerilli, Corbeaux, Crétinon, Crétin, Debas, Delaire, Desbenoit, Emonet, Eutrope, Falque Paul, Falque Pierre, Flament, Fribourg, Gaudot, Gerin, Grellet, Hunsinger, Jouanin, Juret, Lauthier, Lomont, Lordereau, Mage, Mandrelli, Martel, Marty, Massot, de Montgolfier, Motte, Mourard, Payen, Peyrouse, Poncet, Protar, Ratonetti, Rauzier, Raymond, Richard, Rivail, Roquel, Roux, Saint-Jacques, Sauer, Sauvaigo, Tirant, Vigouroux, Voisin.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

L'Académie de Médecine, au cours de sa dernière séance, a élu deux membres associés nationaux : le professeur Spillmann, de la Faculté de Nancy, et le docteur Testut, professeur d'anatomie à la Faculté de Lyon.

Nous présentons au maître éminent nos respectueux compliments à l'occasion de cette nouvelle et haute distinction.

Lettres de C. Dickens sur la Peine de Mort⁽¹⁾

(SUITE)

Dickens retourne encore à son sujet en démontrant combien grave et digne de réflexion est la peine de mort, car une erreur de justice n'est pas seulement dans la nature et dans le domaine des choses possibles, mais l'expérience démontre suffisamment que de pareilles erreurs sont loin d'être rares et parce qu'aussi il est impossible de revenir sur la peine et de donner satisfaction à l'innocent. Ce sont les raisons connues et souvent citées de Schiller en ces termes dans son *Wallenstein* : « La sentence de mort ne doit pas s'exécuter trop rapidement, un mot peut être retiré, une vie ne peut être rappelée. » Comme antithèse à ces deux lettres, la première peut prétendre à une importance qui n'a pas diminué de nos jours, en même temps qu'elle est caractéristique de la manière de Dickens. Pour Dickens, ainsi qu'aujourd'hui pour nous, la peine de mort est ici envisagée presque exclusivement comme punition d'un meurtre. Aussi bien le titre de cette première lettre est-il, comme je l'ai déjà indiqué plus haut : « L'effet de la peine de mort sur la perpétration d'un meurtre ». On y lit (8) : Les meurtres sont commis sous le coup de la colère et par l'effet des passions, par vengeance préméditée ou désespoir sauvage, parfois, mais rarement, par pure cupidité ou pour supprimer un homme qui est devenu dangereux pour la paix et l'honneur du meurtrier, ou encore finalement pour conquérir une triste célébrité.

Sur le meurtre commis en un accès de rage ou dans le désespoir de l'amour, comme lorsqu'une mère tue son enfant mourant de faim ou encore par cupidité, la peine de mort, à ce que je crois, n'a aucune influence. Dans les deux premiers cas, l'homicide se présente sous une forme élémentaire, si je puis dire, comme une impulsion naturelle, sur laquelle la menace de mort ricioche sans opérer le moindre effet. Dans le dernier cas, en dehors de l'esprit de cupidité qui domine le coupable, il n'y a point place pour la réflexion, ainsi que l'atteste l'expérience...

Reste cette question : Peut-on admettre que la peine de mort exerce une influence immédiate comme mobile déterminant lorsqu'il s'agit d'autres cas de meurtre ; ainsi, lors d'un meurtre commis par vengeance préméditée ou pour libérer le meurtrier d'une pierre d'achoppement, ou par désir effréné de célébrité. Un meurtre est commis par vengeance bien calculée. L'assassin s'est ménagé une occasion propice ; il ne tente ou ne semble tenter aucun moyen de fuite, demeure calme et de sang-froid, et il est prêt à se mettre à la disposition de la po-

lice. A aucun instant il ne nie son crime : « Je l'ai tué et me réjouis d'y avoir réussi. C'était mon intention de le tuer et je suis prêt à mourir. » Ce sont généralement les premiers mots que prononce le meurtrier après son arrestation (9). Ne faut-il pas voir dans ces déclarations du criminel présentant à dessein les choses sous le jour le plus faux la preuve d'une manière de voir bien arrêtée qui conduit au crime directement et n'est possible qu'autant qu'il y a une peine de mort ? « Je lui ai ôté la vie, je donne la mienne en échange. Vie pour vie, sang pour sang. J'ai commis le crime et suis prêt à l'expiation. Je connais la sentence. C'est une honnête partie entre la loi et moi, j'ai joué la mienne. A quoi bon faire des cérémonies et discourir ? » Il est précisément dans la nature de la peine de mort pour meurtre qu'une vie soit en réalité jouée pour une autre vie. Mais cela tient aussi à l'état d'âme d'un homme borné, de volonté faible et, d'ailleurs, de peu de valeur, en un mot, d'un meurtrier ; rien de plus normal en d'autres termes que celui-ci veuille voir dans cette équation une circonstance propre à enlever au meurtre ce qu'il a de bas et de lâche. « Dans cette bataille, je puis tuer mon ennemi et celui-ci peut me tuer. Dans un duel, je puis brûler la cervelle de mon adversaire et celui-ci peut tirer sur moi. La chose est claire en tout cas. J'ôte la vie à un homme parce que j'ai des motifs pour cela ou crois en avoir et la loi m'ôte la vie. Le juge le dit, le prêtre le dit : Sang pour sang, vie pour vie. Je cède la mienne et paie ma dette (10).

Un individu d'esprit confus et faussé — et on doit l'admettre ainsi, sans quoi un meurtre de ce genre ne serait pas imaginable — peut par là non seulement poser un principe de stricte justice et de légal compensation, mais aussi voir dans sa conduite une vaillance inébranlable et une décision consciente de son but qui lui paraissent extraordinairement sublimes. A la question de savoir si oui ou non c'est le cas, je voudrais répondre simplement en renvoyant à de nombreux

(10) Cf. *Barnabé Rudge*, chap. 76 « Barnabé devait mourir. Il n'y avait plus d'espérance. Ce n'est pas le moindre des maux qui résultent de cette punition sûre et terrible, la peine de mort, qu'elle endurent les cœurs de ceux qui ont affaire à elle ; elle fait des hommes les plus aimables d'ailleurs, les êtres les plus indifférents à la grande responsabilité qui pèse sur eux : souvent même ils ne s'en doutent. On avait prononcé la sentence qui condamnait Barnabé. On la prononçait, tous les mois, pour des crimes plus légers. C'était une chose si ordinaire, qu'il y avait bien peu de personnes que cet arrêt épouvantable fit tressaillir, ou qui se donnassent la peine d'en discuter la légitimité. Cette fois encore, cette fois surtout, où la Loi avait été outragée d'une manière si flagrante, il fallait assurer, disait-on « la dignité de la Loi ». Le symbole de sa dignité, gravé à chaque page du Code criminel, c'était la potence, et Barnabé devait mourir. » (Note du traducteur.)

(1) *Zeitschrift für die gesamte Strafrechtswissenschaft*, 1910, 30^e Band, 5^e cahier.

(8) La traduction ici donnée est libre du texte en regard, qui a été abrégé de plusieurs manières et parfois modernisé. (9) Et pareils cas ne sont point rares.

titude du mouvement méridien. L'instrument est dû à la générosité d'un bienfaiteur de la science, M. Bischoffheim, ancien directeur de l'Observatoire de Nice.

Viennent ensuite les coupes astronomiques et les bâtiments où sont logés les lunettes et le grand équatorial coulé de Loewy; malgré ses dimensions cet équatorial est d'un maniement à la fois facile et commode. En plein jour il a été permis d'admirer les phases de la planète Vénus; les étoiles Capella, Aldebaran, etc., soleils énormes qui voguent dans l'infini à des distances prodigieuses.

Un astronome nous conduit ensuite vers la coupole démontable où est installé un équatorial droit de 160 millimètres muni de tous les accessoires utiles à l'observation du ciel: éclipses, comètes, astéroïdes, etc.

Cette coupole a été démontée, emballée et envoyée à Cortasa (Espagne) à l'occasion de l'éclipse de soleil du 28 juillet 1905. A côté de cette coupole, une autre abrite une lunette pour l'observation du soleil, chaque jour, les taches sont inscrites sur un écran placé en arrière de l'oculaire.

La station météorologique a également été très admirée; les appareils tels que l'anémomètre (mesure de la vitesse du vent), les thermomètres, les baromètres enregistreurs, les pluviomètres, etc., ont vivement intéressé les auditeurs.

Quelques membres ont pu visiter aussi le sismographe situé dans une sorte de cave; on cas de tremblement de terre un système de déclenchement électrique met en mouvement un mécanisme d'horlogerie qui indique l'heure à laquelle s'est produit le phénomène et, grâce à un jeu de contrepoids, la direction de la secousse. Cet appareil nous apprend que nos régions sont presque complètement à l'abri des mouvements sismiques.

Enfin, ce qui a fort surpris les visiteurs, ce fut la vue d'un beau sidérolite, tout récemment installé à l'Observatoire. C'est une puissante lunette longue de près de 6 mètres, d'un diamètre de 45 centimètres et qui est placée horizontalement dans une sorte de cave en forme de galerie spacieuse. La lunette reçoit les rayons lumineux envoyés des astres grâce à un disque mobile monté équatorialement, placé en dehors de la galerie et qui roule sur des rails orientés dans le méridien.

Une autre surprise encore plus agréable était réservée aux membres de la Société Astronomique du Rhône qui furent priés de passer dans la salle de la bibliothèque, d'abord pour admirer les belles photographies célestes, mais surtout pour entendre M. le Directeur les inviter à faire des observations de nuit à l'Observatoire. Pas besoin de dire que cette proposition fut accueillie avec joie et c'est avec regret que, vers midi, il fallut quitter ce cadre merveilleux si bien choisi pour l'étude des curiosités du ciel.

M. André a enfin promis de vouloir bien s'entretenir pour obtenir des pouvoirs publics des salles de cours et une terrasse d'observation dans les écoles de la ville.

La Société Astronomique du Rhône informe les amis d'Uranie que les cours d'astronomie pratique auront lieu en 1910-1911, comme l'année dernière, dans un nouveau local et à une date qu'elle fera connaître. Actuellement, la Société possède des instruments célestes qu'elle a installés à son observa-

toire provisoire de Saint-Irénée que l'on peut visiter les mardis et samedis soir. Une bibliothèque sera sous peu à la disposition des membres. Pour se faire inscrire, écrire au siège social, 44, rue de Condé. La cotisation est de 5 francs par an seulement.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE HEBDOMADAIRE

Envoi sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Sommaire du N° du 23 juillet

Partie littéraire :
Montalembert et Villemain : Correspondance inédite, publiée par M. Robert de Beauplan. — Jean Dornis : L'épopée d'un Soldat de Napoléon. — Henri Verne : Le Gout de la Vie. — Luc Primaube : Ce qu'on va chercher à Oberammergau. — Comte Jean d'Elbée : La revanche de Montcalm. — Le Chevalier de Lévis. — Paul Adam : Le Centenaire de la République Argentine. — André Chaumeix : Le Mouvement des idées : la démission de la morale.

Les Miettes de la vie. — Les Faits et les idées au jour le jour. — Revue des revues étrangères. — La vie mondaine et familiale. — La vie musicale. — La vie pratique et médicale. — Chroniques sportive et financière.

Partie illustrée :

Montalembert et Villemain. — M. Emile Faguet. — La Passion à Oberammergau. Le Centenaire de la République Argentine. — La Revanche de Montcalm. — Le Chevalier de Lévis. — Les Souverains Belges en France. — Les Fêtes de Cracovie.

L'Instantané, partie illustrée de la *Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

LA GRANDE REVUE

Sommaire du N° du 25 juillet

Marguerite Comert : La Puissance des autres (3^e partie). — Gabriel Séailles : Patrie et Patriotisme. — A. de Monzie : Le Conseil supérieur de la Magistrature. — Louis Laloy : Un Roman russe à scandale (Sanine). — Albert Thierry : Le Lactet. — Paul Degouy : Choses d'Impôt. — Jacques Bompard : Le Livre de Simone (poèmes). — J. Povolozky : Bagnes et Prisons.

Pages libres :

Gaston Moch : La France pacificatrice. — C. Thiaucourt : Un grand pas... vers l'abîme. — Dr Lobit : La Paix par l'arbitrage obligatoire. — Gaston Raphaël : L'Antimilitarisme en Allemagne. — Pour et contre le désarmement français.

A travers la Quinzaine :

Yves Scantrel : Sur la Vie. — J. Ernest-Charles : La Vie littéraire. — Légrand-Chabrier : Une Exposition du Paris d'Haussmann. — R. Carabin : L'Enseignement primaire du dessin.

L'Egrugeoir. — Correspondance. — Revue des Revues. — Memento bibliographique. — Vie curieuse.

Le numéro 1 fr. 50. — Abonnements : un an, Paris, 20 fr.; province, 20 fr.; Union postale, 25 fr. — 37, rue de Constantinople, Paris.

L'ART LIBRE

Gabriel-Joseph Gros : « Les yeux pleins de larmes, poèmes. (Edition de « L'Art Libre », Lyon.)

« L'Art Libre », continuant sa série d'éditions artistiques, vient de faire paraître un volume de vers d'un jeune poète lyonnais, Gabriel-Joseph Gros, dont le talent s'affirme déjà avec une maîtrise indiscutable.

Sa sensibilité délicate et affinée s'exprime en des poèmes pleins d'une intense

émotion. Ce sont mieux que des vers de jeunesse que ceux que M. Gabriel-Joseph Gros soumet au jugement des littérateurs et des artistes qui sauront en apprécier les sévères et très personnelles qualités.

Le volume de M. Gabriel-Joseph Gros, très artistiquement édité par les soins de « L'Art Libre », dont l'essai de décentralisation se trouve déjà couronné de succès, est appelé à prendre une place de choix dans la production littéraire contemporaine.

En vente dans toutes les librairies, un vol. à 3 fr. 50.

**

L'ARGUS DE LA PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux, est entré dans sa 29^e année d'existence.

On trouve toujours à l'Argus de la Presse l'accueil le plus empressé et le plus large, au point de vue des prix.

L'Argus de la Presse est en relations avec les journaux du monde entier.

L'Argus fournit chaque jour douze mille extraits de journaux aux représentants les plus divers de l'activité humaine.

Ecr. rue du Faubourg-Montmartre, 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

Adr. télégraphique : Achambure, Paris.

**

LE TOUT LYON ANNUAIRE DES SALONS DU SUD-EST

L'élégante publication si impatiemment attendue chaque année par les gens du monde vient de faire son apparition dans les vitrines des libraires. Tous les gens de goût ont admiré sa luxueuse reliure en peau de crocodile sur laquelle se détachent les émaux en couleurs des armes héraldiques du Lyonnais, du Dauphiné, du Forez, du Beaujolais. Ce volume de haut luxe, qui, comme on le sait, donne les adresses, jours de réceptions, châteaux et villégiatures du high-life de Lyon, Villefranche, Vienne, Grenoble, Saint-Etienne, donne également de nombreux renseignements utiles : dates des courses d'hippodromes du Sud-Est, plans des théâtres, heures de cabinet des médecins, avocats, les adresses des officiers, etc.

Rigoureusement mis à jour et complété chaque année par de nouvelles adjonctions, cet annuaire, qui a sa place marquée sur la table de tous les salons du Sud-Est, compte aujourd'hui 672 pages.

Le *Tout-Lyon Annuaire* est en vente au prix de 6 francs chez tous les libraires, et à la Rédaction du *Tout-Lyon*, rue de la République, 45. Téléph. 31-79.

VÉRITABLE CITRONNADE BIGALLET

Union des Métallurgistes
LYON, 2, Place Gailleton, 2, LYON

INSTRUMENTS de CHIRURGIE

MOBILIER ASEPTIQUE, ÉLECTRICITÉ MÉDICALE
Installations d'hôpitaux et de cliniques. Etudes et devis sur demande

En raison du mode d'association et du peu de frais généraux que nous avons, il nous est permis de livrer notre marchandise à des PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE.

AUX GALERIES MODERNES - Edmond YESIN

55, Place de la République, LYON

ACCESSOIRES POUR CYCLES, AUTOS ET MOTOS

Seuls constructeurs des

CYCLES "FULGOR" Moto-Rêve

Modèles garantis recommandés
à roue libre et freins pneus Dunlop... 180 fr.
à deux ou trois vitesses... 210 et 225 fr.

LES GRANDES COLLECTIONS LYONNAISES

I. LES MUSÉES

1° Palais des Arts. — Ce palais contient neuf musées différents ayant une commune entrée : musée de peinture, de sculpture, de gravure, d'épigraphie, de numismatique, de sigillographie, d'archéologie antique, d'archéologie du moyen-âge et de la renaissance, musée des sciences naturelles.

Heures d'ouverture : de 9 à 11 h. 1/2, le matin ; de 1 h. à 5 h. le soir, en été ; de 9 à 11 h. 1/2 le matin, de 1 h. à 4 h. seulement en hiver. Prix d'entrée : 1 fr. par personne, ou 0 fr. 50 par personnes groupées. Entrée gratuite le dimanche et le jeudi après-midi.

2° Palais du Commerce. — Musée historique des tissus. (Collection d'une richesse unique.) Ouvert les jeudis, dimanches et jours de fêtes, de 11 h. à 4 heures. Tous les autres jours, les visiteurs peuvent être admis sur leur demande, de 9 heures du matin à 4 heures du soir. Les jours réservés, les gardiens sont à la disposition des étrangers pour leur faciliter la visite des collections. Entrée place de la Bourse.

Musée colonial. — Pour visiter le musée colonial, s'adresser à la Chambre de commerce. Visible tous les jours, de 8 heures à 11 heures et de 2 à 5 heures, le dimanche excepté. Ce musée est au Palais du Commerce.

3° Faculté des lettres. — Musée des moulages. Visible tous les jours, de 8 à 11 heures, le dimanche excepté.

Le Palais de la Faculté des lettres renferme encore un musée pédagogique et un musée géographique, tous deux fort intéressants.

4° Faculté de médecine. — Les collections de la Faculté lyonnaise de médecine sont très riches : musées d'anatomie, d'anatomie pathologique, de parasitologie, d'hygiène, de médecine légale, d'histoire de la médecine et de la pharmacie à Lyon.

5° Faculté des sciences. — Collections très riches aussi de zoologie, de géologie (celle-ci unique en France pour l'étude des vertébrés tertiaires), de minéralogie pure et appliquée, de botanique générale et appliquée. Ces collections sont ouvertes tous les jours de la semaine, de 8 heures à 11 heures et de 1 heure à 6 heures.

II. JARDINS BOTANIKES

1° Jardin botanique de la Faculté de médecine et de pharmacie, établi entre

les pavillons du Palais, à l'Est. Arrangement très rationnel pour étude.

2° Jardin botanique du Parc de la Tête-d'Or, avec grandes et petites serres. Ouvert au public pour la visite et l'étude, de 5 h. 1/2 du matin à 6 h. 1/2 du soir, en été.

III. BIBLIOTHÈQUES

1° Grande Bibliothèque de la ville, rue Gentil, 27 (200.000 volumes, 2.400 manuscrits), ouverte de 10 heures à midi et de 2 heures à 6 heures.

2° Bibliothèque du Palais des Arts, entrée place des Terreaux (80.000 volumes et 20.000 estampes), ouverte de 10 heures à 5 heures.

3° Bibliothèque du Musée des Tissus, Palais du Commerce (6.000 volumes de beaux-arts et arts industriels), ouverte les mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 10 heures du matin à 4 heures et de 8 heures à 10 heures du soir. Entrée, place des Cordeliers.

4° Bibliothèque de la Chambre de commerce, Palais du Commerce (25.000 volumes sur le commerce et l'industrie), ouverte tous les jours, excepté le vendredi. S'adresser à la Chambre de commerce.

5° Bibliothèque de la Société de Géographie, de 9 à 11 heures et de 2 à 5 heures.

6° Bibliothèque de l'Université (170.000 volumes, 92.000 pièces académiques, 1.300 périodiques). Autorisation du recteur et droit annuel de 10 francs. Les fonctionnaires de l'enseignement public sont exemptés de ce droit.

7° Bibliothèque de l'Office social, 2, rue Vauban, à l'entresol. Ouvert les lundi, mercredi, vendredi, de 5 à 7 heures du soir, et le vendredi de 8 à 10 heures du soir. (Documents, revues, journaux, livres relatifs à l'économie sociale.)

8° Bibliothèque italienne, 35, rue Vieille-Monnaie. Ouverte le premier dimanche du mois, de 8 à 11 heures du matin ; le troisième samedi du mois, de 8 h. 1/2 à 10 heures du soir. (Prêts gratuits pour quinze jours, sans distinction de nationalité.)

9° Bibliothèques municipales d'arrondissement. Elles sont, dans chaque mairie d'arrondissement, ouvertes tous les soirs de 7 à 9 heures, sauf les samedi et jours fériés.

IV. ARCHIVES

1° Archives municipales, mairie centrale. Ouvertes de 9 à 5 heures, et le samedi, de 9 heures à midi seulement.

2° Archives départementales, Préfecture. Ouvertes de 10 h. à 4 h. et, le samedi, de 9 h. à midi seulement.

V. ÉTABLISSEMENTS DIVERS

1° Ecole de tissage, place Belfort, 2. — La visite des ateliers où l'on voit fonctionner les divers métiers de l'industrie de la soie, est fort intéressante. On peut la faire tous les jours, de 10 heures à midi et de 4 à 6 heures. S'adresser au concierge.

IMPRIMERIE

WALTENER
Rue Stella, 3

THÈSES
DE DROIT ET DE MÉDECINE

La Librairie Théophile GORAUS

87, quai de l'Hôpital LYON

REPOND A TOUTE OFFRE D'ACHAT ou de VENTE de LIVRES D'OCCASION EN TOUTS GENRES

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ANGLAISE

des langues modernes

—(SUITE ET FIN)—

Invité à faire connaître son opinion, le signataire de cet article soutient que la méthode directe a suffisamment fait ses preuves pour que les professeurs y soient fidèlement attachés avec la volonté arrêtée de perfectionner chaque jour leurs procédés d'enseignement. Elle force les maîtres à faire assaut d'ingéniosité. Elle a le don de rendre la pédagogie des langues vivantes attrayante aussi bien pour le professeur que pour l'élève. Si, comme le déclare le professeur Rippmann, l'usage de la langue maternelle peut être permis, ce ne doit être toutefois que dans des cas exceptionnels, et seulement comme moyen de contrôle. Il faut que tout malentendu soit dissipé sur ce point.

Le professeur Rippmann avait exprimé le vœu, dans une séance précédente, que jamais les débats ne prennent la tournure acerbe des luttes politiques. Son vœu fut réalisé. La discussion ne cessa d'être courtoise ; elle fut vivante, elle ne fut jamais vive. Elle revêtit ce caractère

d'ampleur que notre collègue, M. Clermont, témoin de débats analogues, l'an dernier, au meeting d'Oxford, signala dans son rapport de fin d'année. Grâce à l'obligeance du Dr Karl Breul, elle se prolongea jusqu'à midi et quart, au delà des limites primitivement fixées. Il resta peu de temps avant le lunch pour discuter le rapport présenté par le professeur Rippmann et Miss Purdie sur la *Terminologie grammaticale*. Des communications intéressantes furent faites à ce sujet par Mr R.-H. Pardee et Mr Atkinson. M. Jules Gautier signala les difficultés auxquelles on se heurte pour l'adoption par toutes les nations européennes d'une terminologie uniforme, et le Dr Breul conclut par quelques mots dans le même sens et, ajoutant qu'il ne fallait pas désespérer, il rendit hommage au zèle infatigable de la Commission.

Dans l'après-midi, le Dr Braunholtz offrit aux membres du meeting la primeur d'un travail très documenté sur l'*Evolution des Genres littéraires*. Rappelant que récemment l'Université de Cambridge avait célébré le 50^e anniversaire de la publication de l'*Origin of Species*, il saisit l'occasion qui s'offrait pour montrer comment la théorie de l'évolution avait été appliquée à l'histoire littéraire. Il renvoya ses auditeurs aux écrits de Posnett (1886), de Grosse (1893), de Bücher (1896), de Hirt (1900) sur l'origine et le développement de l'art de la poésie. Le Dr Braunholtz s'étendit sur la part immense

que la France prit dans l'examen de la question et fit voir comment les philosophes sensualistes du XVIII^e siècle assimilèrent la genèse des travaux intellectuels à l'évolution de l'histoire naturelle. Les théories de Sainte-Beuve et de Taine trouveront en lui un judicieux analyste. Sainte-Beuve crut à l'influence des causes physiques et historiques sur la marche de la littérature ; mais, moins absolu, moins systématique que Taine dans ses conclusions déterministes, il considéra comme d'importants facteurs, dans la formation du génie des écrivains, certaines circonstances particulières dont il est indispensable et parfois malaisé de caractériser la nature. Le Dr Braunholtz devait nécessairement parler de Brunetière qui exposa le système de l'évolution littéraire avec tant de force et chez lequel une prodigieuse érudition s'alliait à une connaissance approfondie des écrits de Lamarck, Darwin, H. Spencer et Haecel. En terminant, il cita la page où M. Lanson, dans son *Histoire de la littérature française*, apprécie d'une façon si pénétrante l'œuvre du grand critique.

Le meeting touchait à sa fin. Une question restait encore à traiter, celle de l'*Éducation humaniste sans le Latin*. Malheureusement, ni Mr Storr, ni Mr Benson, qui se rangèrent du côté des modernistes, ne purent se rendre à l'Assemblée générale. C'est dans des documents lus par un des membres de l'Association qu'ils exposèrent leur opinion. Mr Ben-

son ne se donna pas comme un ennemi radical du latin et du grec. Ce serait un malheur si le grec et le latin disparaissaient des programmes et n'étaient plus enseignés à ceux qui peuvent en commencer et surtout en poursuivre l'étude ; ce contre quoi il s'élevait, c'était contre la prétention d'imposer les humanités classiques aux enfants qui n'en ont que faire. Les besoins de la vie moderne sont si nombreux et le champ des études est devenu si vaste que certains sacrifices sont nécessaires. Pour ceux qui n'auraient pas, dans le cours de leur existence, l'occasion de se servir des notions acquises en latin, il faut en supprimer l'étude. La question qui prime tout dans la rédaction des programmes scolaires est une question de temps. Pour beaucoup d'enfants, le thème et la version ne sont qu'un vain travail de mosaïque verbale qui n'offre aucun aliment à leur intelligence. On prétend que l'étude du latin favorise l'étude des langues modernes ; il ne convient pas d'aller vers celles-ci par des voies déterminées. Il est intéressant, affirme-t-on, de connaître l'étymologie des mots anglais d'origine latine ; ne sait-on pas que le sens de beaucoup de ces mots a complètement dévié de leur signification primitive ? On a voulu justifier l'étude du latin par des motifs d'ordre pratique ; on a échoué. La beauté littéraire d'une langue est la raison primordiale de l'enseignement de cette langue. Est-ce le cas pour le la-

tin ?... L'organisation politique et militaire des Romains vaut seule la peine d'être étudiée.

Le docteur Rouse se fit l'avocat du latin. Il admit qu'il n'est pas utile de l'imposer aux enfants qui ne peuvent le digérer et que la tournure de leur esprit porte vers des sciences d'un caractère moins désintéressé. Mais il ne saurait s'associer au jugement si défavorable de Mr Benson sur la valeur de la littérature latine. Il n'est pas utile de commencer l'étude du latin très tôt, pas avant que les enfants aient atteint l'âge de 12 ans. L'expérience l'éclaire sur ce point. Il n'y a pas d'éducation complète sans latin ; sans latin, les humanités seraient Hamlet sans le Prince de Danemark. Le mal selon le docteur Rouse, réside dans l'emploi de méthodes mauvaises qui distillent l'ennui. Le jour où les professeurs de langues anciennes adopteront, sinon intégralement, du moins dans ses grandes lignes la méthode en usage pour l'enseignement des langues modernes, les élèves prendront goût au latin et le latin sera sauvé. Il importe de ne pas oublier que tous les maîtres sont solidaires les uns des autres ; tous se prêtent un mutuel concours ; il ne convient pas que chacun demeure égoïstement enfermé dans sa petite cellule : le champ de l'éducation est commun à tous pour la lutte contre l'ignorance, le préjugé, le mensonge, le snobisme enfin, dans l'intérêt même de la Patrie.

Le meeting prit fin vers 6 heures sur une motion de remerciements présentée par le professeur Milne-Barry, à l'adresse du *Master de Gonville and Caius College, de St. John's, de Trinity*. Le collège de Trinity hébergea gratuitement, en effet, un grand nombre de congressistes ainsi que les collèges de *Girton* et de *Newnham*. Le professeur Milne-Barry remercia également les membres du Bureau qui organisèrent le meeting à la satisfaction unanime. Les liens d'affection entre la *Modern Language Association* et l'Université de Cambridge étaient déjà très étroits ; le meeting de 1910 les rendit indissolubles.

Henri DUPRÉ.

Le LYON UNIVERSITAIRE insérera volontiers toutes communications relatives aux œuvres scolaires, post-scolaires, universitaires populaires, petites "A", etc. Il donnera en un mot la plus large hospitalité à toutes les œuvres qui se proposent d'élever le niveau moral et intellectuel de l'ouvrier.

Nous prévenons nos dévoués correspondants qu'il nous est impossible d'insérer les communications qui nous parviennent après le mardi soir. Seules, les convocations sont reçues jusqu'au mercredi.

